

Placements financiers

---

# CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ

---

**Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?**

**Tirez profit des variations entre -50 % et +50 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial. Une perte en capital en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial est possible.**

**Le support est soumis au risque de défaut ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.**

Conservateur Double Opportunité est un support adossé à un titre de créance proposé comme unité de compte de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

**Émetteur :** Morgan Stanley B.V. dans le cadre du Prospectus de Base Français (Base Prospectus) du 07/12/2017.

**Garant :** Morgan Stanley. Les notations du Garant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont : BBB+ (S&P) / A (Fitch) / A3 (Moody's).

**Durée d'investissement conseillée :** 10 ans.

Offre limitée du 15 janvier au 30 mars 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Ce support en unités de compte, représentatif d'un instrument financier complexe s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent de l'expérience et des connaissances suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

# Objectifs d'investissement



**Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?**

**Tirez profit des variations entre -50% et +50% de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial.**

**Une perte en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son niveau initial.**

(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur.

Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1 000 €.

Conservateur Double Opportunité, titre de créance de droit français, est un instrument financier complexe représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal «Madelin» uniquement) (ci-après le «Contrat») ouvert à la commercialisation par les Assurances Mutuelles Le Conservateur du 15 janvier au 30 mars 2018.

Il s'agit d'un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

- Un investissement **d'une durée de 10 ans**.
- Une exposition à l'indice de référence de la zone Euro, **l'indice Euro Stoxx 50®** dividendes non réinvestis.
- Une participation **à la hausse et la baisse de l'indice** dans la limite de 50 %.
- Une **protection du capital à l'échéance à 100 %** de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup> si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à l'échéance, **une perte en capital au-delà**.

La présente brochure décrit les caractéristiques de Conservateur Double Opportunité et ne prend pas en compte les spécificités du Contrat dans le cadre duquel ce support en unités de compte est proposé.

Le terme «valeur nominale» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de Conservateur Double Opportunité, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels sont, sauf précision contraire, bruts de frais, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant. Dans cette brochure, les calculs de Taux de Rendement Actuariel Annuel sont effectués pour une détention de la date de fin de période de commercialisation à la date de remboursement à l'échéance. En cas de désinvestissement du support avant cette date (ou en cas d'arbitrage vers un autre support, de rachat partiel ou total, de dénouement par décès du Contrat), le taux de rendement avant l'échéance peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal «Madelin» uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumis à des frais spécifiques exposés dans leurs notes/notes d'information et conditions générales, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.

**L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.

Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

# Avantages et inconvénients

## AVANTAGES

- L'investisseur est indexé à l'indice de référence de la zone Euro, l'Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).
- À l'échéance, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial :
  - la valeur finale du support est au moins égale à **100 % de la valeur nominale** du support <sup>[1]</sup> (avant déduction des frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat).
  - l'investisseur reçoit également **100 % de la performance absolue de l'indice**, dans la limite de 50 %.
- En cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital mais reçoit **200 % de la valeur finale de l'Indice** (celle-ci étant égale au niveau final de l'indice divisé par le niveau initial, multipliée par la valeur nominale).

## INCONVÉNIENTS

- **Conservateur Double Opportunité ne comporte pas de garantie du capital à l'échéance** <sup>[1]</sup>. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau final de l'indice serait en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.
- **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le support jusqu'à l'échéance.** En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le capital n'est pas garanti et le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du titre de créance à l'échéance, voire négatif. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur.  
**L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce support.**
- **Risques de crédit ou de contrepartie:** l'investisseur est exposé aux risques de faillite et/ou de défaut de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du support).
- **Le gain final étant plafonné à 50 %**, l'investisseur bénéficiera que partiellement de la hausse de l'indice, en cas de hausse supérieure de celui-ci.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1 000 €.

# Mécanisme de remboursement



**Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?**

**Tirez profit des variations entre -50% et +50% de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial.**

**Une perte en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son niveau initial.**

(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur.

Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1.000 €.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 10 ans, le 10 avril 2028, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité sera égale à :

Si le niveau final de l'indice est supérieur ou égal à 50 % du niveau initial :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup>  
+ 100 % de la performance absolue de l'indice Euro Stoxx 50®,  
dans la limite de 50 %**

Sinon, si le niveau final de l'indice est inférieur à 50 % du niveau initial :

**200 % de la valeur finale de l'Indice (libellée en euros)<sup>(1)</sup>.  
L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.**

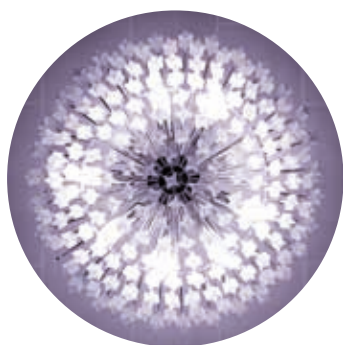
## DÉFINITIONS

– La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

– La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.

– La valeur finale de l'Indice est égale au cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® au 3 avril 2028 divisé par le cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® au 3 avril 2018, multiplié par la valeur nominale.

# Illustrations du mécanisme de remboursement



**LA PERFORMANCE ABSOLUE CORRESPOND À LA PERFORMANCE QUAND CELLE-CI EST POSITIVE ET À L'OPPOSÉ DE CELLE-CI QUAND ELLE EST NÉGATIVE**

- Évolution de l'Euro Stoxx 50®
- Seuil de protection du capital
- Performance finale de l'Euro Stoxx 50®
- Valeur de remboursement du support

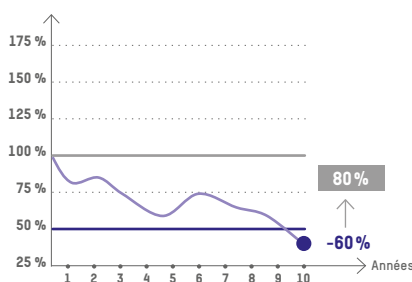
(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur.

Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1 000 €.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support éligible au Contrat. Ces illustrations ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) qui sont simulés dans les exemples ci-dessous sont communiqués, hors frais et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 15 janvier 2018, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 10 avril 2028. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, mais hors fiscalité et prélèvements sociaux. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur voire négatif.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE DE PLUS DE 50 % À L'ÉCHÉANCE



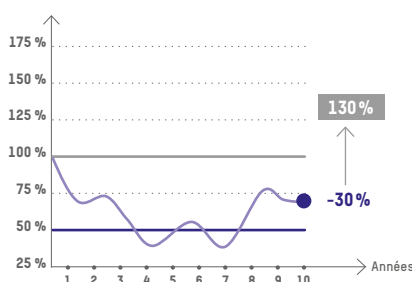
À l'échéance, le 3 avril 2028, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (-60 %).

L'investisseur reçoit alors le 10 avril 2028, 200 % de la valeur finale de l'indice (40 %), soit 80 % de la valeur nominale du support (1).

Le TRAAB de l'investissement est de -2,16 %.

Le TRAAN se situera entre -3,37 % et -2,90 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE



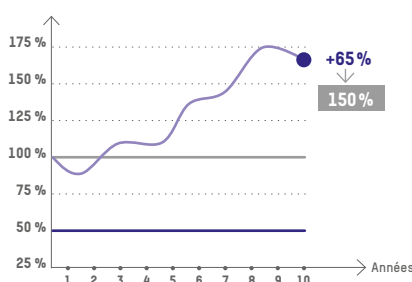
À l'échéance, le 3 avril 2028, l'indice clôture en baisse de moins de 50 % par rapport à son niveau initial (-30 %).

L'investisseur reçoit alors le 10 avril 2028, 100 % + 100 % de la performance absolue de l'indice (30 %), soit 130 % de la valeur nominale du support (1).

Le TRAAB de l'investissement est de 2,60 %.

Le TRAAN se situera entre 1,30 % et 1,79 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE



À l'échéance, le 3 avril 2028, l'indice clôture en hausse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (+65 %).

L'investisseur reçoit alors le 10 avril 2028, 100 % + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 50 %, soit 150 % de la valeur nominale du support (1), du fait du plafonnement des gains.

Le TRAAB de l'investissement est de 4,04 %.

Le TRAAN se situera entre 2,72 % et 3,21 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

Le Conservateur

# Zoom sur l'indice Euro Stoxx 50®

(Dividendes non réinvestis)



L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité.

(Site web : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com))

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

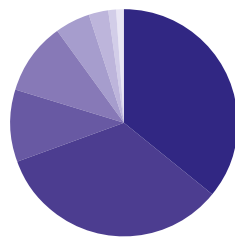


*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

Source Bloomberg au 01/01/2018. La valeur de l'Euro Stoxx 50® peut être obtenue à l'adresse suivante [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



- France: 35,9 %
- Allemagne: 33,7 %
- Espagne: 10,3 %
- Pays-Bas: 10,2 %
- Italie: 4,9 %
- Belgique: 2,9 %
- Irlande: 1,1 %
- Finlande: 1,0 %

Source au 01/01/2018, Morgan Stanley

La méthodologie complète de construction des indices STOXX est disponible sur le site internet : [www.STOXX.com](http://www.STOXX.com). La valeur de l'indice Euro Stoxx 50® est consultable sur la page Cours et Cotations du site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Principales caractéristiques du support



- **Format:** Titre de créance de droit français.
- **Émetteur:** Morgan Stanley B.V. dans le cadre du Prospectus de Base français (Base Prospectus) du 07/12/2017 (dont les références sont données en dernière page du présent document).
- **Garant:** Morgan Stanley.
- **Notation du Garant:** Les notations de l'Émetteur en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont : BBB+ (S&P) / A (Fitch) / A3 (Moody's). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement sur l'unité de compte.
- **Code ISIN:** FR0013295052.
- **Devise:** Euro.
- **Prix d'émission:** 100 % de la valeur nominale le 15 janvier 2018.
- **Valeur nominale:** 1 000 euros pour une part de Conservateur Double Opportunité.
- **Indice sous-jacent:** Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>, dividendes non réinvestis (Bloomberg: SX5E Index; Reuters: STOXX50E; ISIN: EU0009658145) (« Euro Stoxx 50<sup>®</sup> »).
- **Date d'émission:** 15 janvier 2018.
- **Période de commercialisation:** Du 15 janvier au 30 mars 2018 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).
- **Date de constatation initiale:** 3 avril 2018.
- **Date de constatation finale:** 3 avril 2028.
- **Date de remboursement à l'échéance:** 10 avril 2028.
- **Commission de distribution:** En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance, Morgan Stanley & Co International PLC paiera au distributeur Les Assurances Mutuelles Le Conservateur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 1 % par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande.
- **Frais applicables sur versement et en cours de Contrat:** Frais du Contrat tels qu'exposés dans les note/notice d'information et conditions générales et leurs annexes éventuelles.
- **Agent de calcul:** Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.
- **Cotation:** Bourse de Luxembourg.
- **Règlement / Livraison:** Euroclear France.
- **Éligibilité:** Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement).
- **Valorisation:** Quotidienne.
- **Double Valorisation:** En plus de celle fournie par Morgan Stanley & Co International Plc, une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la date de constatation initiale par une société de service indépendante financièrement de Morgan Stanley.
- **Diffusion des cours:** Les cours seront diffusés quotidiennement et à titre indicatif sur les pages publiques Reuters et Bloomberg.

(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur.

Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1 000 €.

## AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**FACTEURS DE RISQUE DU SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE:** Avant d'affecter le ou les versements opérés sur le Contrat à l'unité de compte adossée à l'Instrument Financier Complexe, les souscripteurs ou adhérents du Contrat doivent lire attentivement la rubrique «Facteurs de risques» du Prospectus de Base Français daté du 12/01/2018 (le «Prospectus de Base») et aux Conditions Définitives (Final Terms) qui contiennent ensemble les seules caractéristiques des Instruments Financiers faisant foi, ainsi que d'autres informations (ensemble, la «Documentation Juridique»). L'attention des souscripteurs ou adhérents est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables à l'Instrument Financier sont ceux décrits dans la Documentation Juridique. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base révisé périodiquement. Ce document est disponible à l'adresse suivante: <http://sp.morganstanley.com/fr>.

**RISQUE DE CRÉDIT:** Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est en fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une des ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par MSI plc.

**RISQUE DE PERTE EN CAPITAL:** Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

**RISQUE DE MARCHÉ:** La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du (des) Sous-jacent(s). Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du (des) Sous-jacent(s). L'historique de performance (le cas échéant) du (des) Sous-jacent(s) ne préjuge pas de sa performance future.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ:** L'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

**COMMERCIALISATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION OU D'ÉPARGNE RETRAITE (CADRE FISCAL «MADELIN» UNIQUEMENT):** L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est un actif représentatif de l'une des unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal «Madelin» uniquement). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat. Ce document ne constitue pas une offre de souscription (ou d'adhésion) au Contrat. Les conditions de souscription (ou d'adhésion) audit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la note ou la notice d'information et leurs annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La souscription, le placement, la revente de l'Instrument Financier ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France ou dans un quelconque pays.

**HORS FRAIS DU CONTRAT ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES:** L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT:** Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

**AGRÈMENT:** Morgan Stanley & Co. International Plc est agréée et régulée par la Financial Services Authority (numéro d'enregistrement 165935).

**RISQUE DE SORTIE SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE POUVANT ENGENDRER UNE PERTE EN CAPITAL:** Le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du (des) Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

**RISQUE DE COUVERTURE:** En amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres. Risque de liquidité: l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

**RISQUE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS:** L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE:** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:** Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

**AVERTISSEMENT RELATIF À L'INDICE:** L'indice Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants («Concédants») et est utilisé sous licence. Les titres ou autres instruments financiers basés sur l'indice ne sont d'aucune manière financés, promus, approuvés ou vendus par STOXX et ses Concédants, et STOXX et ses Concédants déclinent toute responsabilité à cet égard.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,  
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris  
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31  
Fax : 01 53 65 86 00  
E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
[conservateur.fr](http://conservateur.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire.

